



JOURNÉE D'ÉCHANGES RÉGIONALE MERCREDI 26 FÉVRIER À ILLE SUR TÊT

QUELLE PLACE POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS ?

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

9h-9h30	Accueil
9h30-10h15	"Un café et discussion !", temps d'échanges sur les représentations de chacun
10h15-10h45	Présentation du cadre de la réforme
10h45-12h30	Retours d'expérience de la mise en œuvre de la réforme <ul style="list-style-type: none">> Centre social Mescladis de Gignac> Maison de la jeunesse et des loisirs de Corneilla del Vercol> LABEL BLEU, projet d'accompagnement d'animateur de Frontignan
12h30-13h30	Pause déjeuner (buffet participatif)
13h45-15h30	Ateliers (au choix) <ul style="list-style-type: none">1/ Construire des activités d'EEDD répondant au format de la réforme2/ Enjeux de la formation des animateurs périscolaires3/ Démarche d'un territoire pour mettre en place un PEdT
15h45-16h30	Restitutions des ateliers et perspectives de la journée

PARTICIPANTS	3
LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS	4
La réforme	
Projet Éducatif de Territoire (PEdT)	
RETOUR D'EXPÉRIENCE	5
Centre Social de Gignac (34), le Mescladic	
La Maison de la jeunesse et des loisirs de Corneilla del Vercol (66)	
Accompagnement des animateurs ALAE de la commune de Frontignan (34)	
ATELIERS	9
1/ Construire des activités d'EEDD répondant au format de la réforme	
2/ Enjeux de la formation des animateurs périscolaires	
3/ Démarche d'un territoire pour mettre en place un PEdT	
LEXIQUE	11

PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	STRUCTURE	NOM	PRENOM	STRUCTURE
ABDOUCHE	Kader	CC ROUSSILLON CONFLENT	GERARD	Émilie	PNR NARBONNAISE
ALBAFOUILLE	Jacqueline	ADJOINTE AU MAIRE MILLAS	GHOUL	Raphaëlle	COOPERE34
AMIEL	BRUNO	CC DU CONFLENT	GIRAUD	Sarah	LA TRAM'66
AMOUREUX	Marcel	MAIRE DE CORNEILLA DEL VERCOL	GONZALEZ	Georges	CC DES ASPRES
ARNAUD	Nathalie	MAIRIE DE MARAUSSAN	GUDE	Jean-Christophe	CONFLENT
BANO	Pédro	MAISSON DE LA JEUNESSE - CORNEILLA DEL VERCOL	GUINÉ	Stéphanie	MNE-RENE 30
BARBIERI	Véronique	MAIRIE DE CRUSCADES	JAUDON	Blandine	MAISON DES ABEILLES
BIENAIME	Chantal	RODES/MILLAS	LAUNAY	Émilie	GRAINE LR
BLARD	Justine	ALSH BOULETERNERE	LE GALL	Vincent	GRAINE LR
BORDG	Patricia	LES FRANCAS DES PO	MARTIOL	Christine	CÉMÉA LR
BOUTET	EMMANUEL	LES ROBINS DES BORDES	MERNIZI	TIJINI	LES FRANCAS DES PO
BREST	Sabine	AL MILLAS	MEUNIER	Agathe	VOISINE 48
BRUYÈRE	Delphine	ARE PB	MOREY	JULIE	COOPERE 34/DEJEPS
BUET	Sarah	ASSOCIATION VOISINE	NAUDOT	Cyrile	L'ILE AUX LOISIRS
CAMPREDON	Jean-François	DGS CC ROUSSILLON CONFLENT	NOUGUIER	Nicolas	VOILE DE NEPTUNE
CAZEJUST	Agnès	LABELBLEU	OLIVE	Noémie	CONSEIL GÉNÉRAL DES PO
CENDRIER	Sandrine	RÉEL 48	OLIVE	Robert	PRÉSIDENT CC ROUSSILLON CONFLENT
CRISTINI	Benjamin	CONSEIL GÉNÉRAL 66	PICQ	François	CNFPT
DE LA TORRE	Paola	ASSOCIATION CLRISTALS	POUX	Anne-laure	PNR PYRÉNÉES CATALANES
DOILLET	Rémy	L'ILE AUX LOISIRS	PUCHE	Marlène	MAIRIE DE MARAUSSAN
DROUËS	Sylvain	TRAM'66	SCHMIDT	Jacky	CORNEILLA LA RIVIÈRE
DUBOIS	Bruno	ARDAM MERLET	TAMISIER	Laurence	AL MARQUIXANES
DUBOIS	Stéphanie	INSECTE ET NATURE	TISON	Marie-Françoise	CC ROUSSILLON CONFLENT
EICH	Christie	ACCUEIL ET DÉCOUVERTE EN CONFLENT	TIXADOR	André	ADPEP66
EMILIAN	Alexandra	CC ROUSSILLON CONFLENT	TRZEPIZUR	Januczsz	GÉE AUDE
FOURETS	Camille	SERVICE NATURE ET DD LATTES	VIDAL	Mélanie	AL MILLAS
FRANCES	Helene	DEJEPS MEZE	VIÉ	Jean-Pierre	CENTRE SOCIAL DE GIGNAC
FREVILLE BOUGETTE	Anne	CPIE DES CAUSSES MÉRIDIONAUX	VIGOUROUX	Jean-Pierre	LES ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE
GENET	Virginie	PNR DE LA NARBONNAISE			

Excusés : BOUDET Aude (DRJS LR), CERDA Muriel (odel), DELMAS Diane (DIFED), DUBREIL Nicolas (CIVAM BIO 66), MONTANANT Étienne (DDCS 66), TABUS Thomas (DDCS 34), THOREZ Florence (service éducatif GRAINE LR), VALENTIN Gaëlle (St Jean de Vedas).

1. LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS

Vous pouvez retrouver la présentation diaporama utilisée en cliquant [ici](#). Ci-dessous, vous trouverez les principaux ajustements annoncés depuis par le Gouvernement.

| La réforme

La réforme a deux objectifs principaux :

- alléger le temps d'enseignement par journée de classe, afin de favoriser les séquences d'enseignement sur les temps de plus forte concentration intellectuelle
- mieux articuler les temps scolaire et périscolaire, vers une journée plus " globale ", permettant l'accès de l'ensemble des élèves aux activités sportives, culturelles et artistiques.

Un cadre national sur les horaires (voir ci-dessous) :

- toujours 24h d'enseignement par semaine, réparties sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin
- la journée de classe est de 5h30 au maximum et 3h30 pour une demi-journée, avec une pause méridienne de 1h30 minimum

Les horaires sont proposés par la collectivité et validés par le DASEN*. Certaines dérogations restent possibles, mais uniquement dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEdT).

| Mais depuis...

Le nouveau Premier Ministre, Manuel Valls, a souhaité des " assouplissements " de la réforme compte-tenu des difficultés locales dans la mise en œuvre de cette réforme. Le Ministre de l'Éducation Nationale, Benoît Hamon, a ainsi annoncé, le vendredi 25 avril, au Conseil supérieur de l'éducation, un projet de décret autorisant des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Malgré le désaccord de cette instance consultative, le [décret](#) n° 2014-457 du 7 mai 2014 a été publié au Journal officiel du 8 mai 2014.

Il rappelle que les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions. Toutefois, les Recteurs peuvent dorénavant autoriser, à titre expérimental, des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire.

Sous réserve que leur projet soit construit en concertation localement puis validé par le Rectorat, cela ouvre la possibilité aux communes de

- regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité
- alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en étalant ces heures sur les vacances.

La [circulaire](#), publiée au Bulletin officiel du 8 mai 2014, précise les modalités de mise en œuvre des expérimentations prévues par le décret et réaffirme notamment la nécessité de prendre en compte les spécificités de la maternelle. Quant au fonds d'amorçage, dont le maintien avait déjà été annoncé par le Gouvernement pour l'année 2014-2015, il sera poursuivi l'année suivante (2015-2016).

Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

La mise en œuvre d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est à l'initiative de la collectivité territoriale et élaboré conjointement entre la collectivité, les services de l'État (DSDEN*, DDCS*, CAF*...) et des acteurs éducatifs du territoire (associations locales, mouvements d'éducation populaire, associations de parents d'élèves...). La collectivité assure la coordination du PEdT, conclu pour 3 ans, en animant un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs.

Une offre éducative complémentaire à l'école

L'objectif du PEdT est de concevoir une offre éducative complémentaire à l'école à l'échelle d'un territoire pour les enfants des écoles, qui peut aussi inclure les jeunes collégiens et lycéens. Le contenu éducatif du PEdT se construit dans l'articulation du projet d'école et du projet pédagogique périscolaire, pour garantir une continuité éducative. Ainsi, dans le respect des compétences de chacun, le PEdT articule activités scolaires et périscolaires dans la journée de l'enfant, en leur donnant du sens.

Un parcours éducatif

Ces activités doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. La journée, la semaine, le cycle - entre deux périodes de vacances - sont à imaginer comme un parcours éducatif, avec des repères pour l'enfant, organisé à travers divers temps relevant de l'enseignement et de l'animation, incluant des temps récréatifs et de repos.

Une cohérence éducative

Dans un souci de cohérence éducative à l'échelle du territoire, le PEdT peut prendre en compte les temps extrascolaires, en les articulant avec les temps périscolaires. Le PEdT se met également en cohérence avec les dispositifs déjà mis en place sur le territoire (Contrat Enfance Jeunesse, projet territorial d'éducation artistique, contrat « Territoire lecture », CLAS*, Contrat de Ville...).

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Centre Social de Gignac (34), le Mescladic

par son directeur, Jean-Pierre VIÉ

→ Vous pouvez consulter la présentation diaporama utilisée en cliquant [ici](#).

Jean-Pierre Vié a présenté la commune de Gignac, par l'exposé du diagnostic du territoire, montrant plusieurs atouts (richesse du milieu associatif, équipements récents, ...), portés par une politique Enfance Jeunesse, réfléchi de manière globale depuis près de 30 ans. C'est donc avec une connaissance détaillée du contexte du territoire, que la réforme a pu être saisie par les équipes en place, au moment où se posait plusieurs questions concernant les réponses à donner au fort développement de sa population, et donc des évolutions des besoins.

Au préalable de la démarche, le Service jeunesse de la commune a souhaité extraire les enjeux de la réforme de l'organisation matérielle du temps périscolaires, afin de les inscrire dans un projet global d'accompagnement des familles et de coéducation des

enfants. L'expérience de différents dispositifs éducatifs existants sur la commune, tel que le CEL, a facilité cette réflexion et la mise en œuvre opérationnelle.

Par un gros travail d'information et de communication, ainsi que de nombreux temps d'échanges et de rencontres, la construction d'un PEdT a ainsi pu se faire étape par étape, malgré le peu de visibilité sur le devenir de la réforme :

1. Apprendre à se connaître en faisant un diagnostic partagé
2. Partager et comparer les projets de chacun (Projets éducatifs des accueils, Projet d'écoles, Projets associatifs, Projets d'élus...).
3. Consulter les principaux acteurs (enquêtes, questionnaires...)
4. Faire valider les objectifs et les options retenues par les conseils d'école, le conseil municipal et l'inspection académique
5. Évaluation et pistes d'évolution à proposer

La phase de concertation a duré de janvier à juin-septembre, pour une mise en œuvre en septembre. Une première évaluation par l'équipe en novembre-décembre a permis de repositionner certaines choses, notamment remettre en place des temps calmes, de non-activité. Actuellement la phase d'évaluation-évolution sollicite par enquête les enfants, parents et enseignants.

Le diaporama de Jean-Pierre Vié détaille le fonctionnement des temps périscolaires. 40 % des élèves fréquentent l'ALAE*, fréquentation stable depuis le début de l'année. L'inscription aux activités est souple, avec 2 horaires, et la possibilité de s'inscrire à tout moment à 3 types d'activités :

- " ne rien faire " (lecture libre, cours de récréation...)
- participer à une animation libre : possibilité aller-retour (jeux de société, sport,...)
- animation demandant une durée minimale (1h de 16h30 à 17h30)

A noter que dans le cadre du CEL*, le partenariat avec l'association *Demain la terre !* va permettre de mettre en place un accompagnement des animateurs qui interviennent sur différents temps afin de construire avec leur public des actions autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

La Maison de la jeunesse et des loisirs de Corneilla del Vercol (66)

par le Maire Marcel AMOUROUX, et Pedro BANO (chargé de mission)

Corneilla del Vercol, commune de 2300 habitants, située à une petite dizaine de kilomètres au sud de Perpignan, est la seule commune du département des Pyrénées-Orientales à avoir mis en place la réforme au sein de l'école élémentaire (6 classes de primaires et 3 de maternelles pour 230 enfants). Malgré l'opposition affichée par les enseignants et les parents, lors d'une réunion publique en février 2013, le conseil municipal, a souhaité mettre en place la réforme. Ainsi de mars à juin, le service jeunesse de la commune a travaillé en lien avec l'inspection académique.



A la rentrée, en septembre 2013, les nouveaux rythmes étaient donc appliqués de la manière suivante :

- temps scolaires : 8h30-12h et 13h45-15h30
- accueil de loisirs à partir de 15h30, avec au début un goûter proposé (pain + fruit bio), puis une douzaine d'ateliers entre 16h et 17h.

Cela représente une trentaine d'activités proposées sur la semaine, qui fonctionne par cycle d'environ 7 séances entre chaque vacances. Les enfants choisissent 2 activités principales en début de chaque période.

La commune a lancé un appel aux acteurs éducatifs du territoire, afin de proposer des projets d'activité selon ce format de cycle. Les activités sont choisies en cohérence avec le projet d'école. La grande majorité des activités reste le sport (80%), mais il y a des activités culturelles (langues) et d'éducation à l'environnement par la culture d'un potager bio avec l'association *Addicterra*. Il y a également la mise en place d'un composteur, supports d'animations liées à l'alimentation, sur toute l'année, en lien avec la cantine et le temps du goûter.

Afin d'assurer la liaison entre les différents temps scolaires et périscolaires, certains animateurs participent à des séances sur le temps scolaires, notamment en école maternelle, pour que les enfants puissent connaître davantage les animateurs.

Depuis la rentrée, 3 bilans d'étape ont été réalisés à partir d'enquête auprès des enfants et parents. La fréquentation de 70 % est en augmentation depuis le début. Il est à noter que 75 % des parents restent contre les rythmes scolaires mais adhèrent aux activités mises en place dans la commune.

Les enseignants ont fait remonté leurs observations, qui sont pour la plupart positives :

- *enfants plus réceptifs, attentifs, moins agités*
- *plus de temps pour découvrir et apprendre*
- *les enfants arrivent moins agités l'après-midi*
- *terminer à 15h30 permet d'avoir un temps de transition*
- *les enfants du cycle 2 sont plus fatigués en fin de semaine car ils n'ont plus la coupure du mercredi.*

Au niveau du financement, c'est la CAF, le partenaire financier le plus important (54€/élève) puis l'État avec le fond d'amorçage de 50 € État, 54 € CAF, et le complément assuré par les parents avec un forfait mensuel de 10€. Le coût annuel est évalué autour de 120 €/enfant. Aucune dépense d'investissement n'a été faite par la Mairie, puisqu'elle qui était déjà équipée. La commune a la chance d'avoir dans un rayon de 100 mètres autour de l'école, une maison des jeunes et de la culture, un restaurant scolaire, des salles d'activités sportives. Cette proximité a bien facilité la mise en œuvre de la réforme.

| **Accompagnement des animateurs ALAE de la commune de Frontignan (34)**

| **par LABELBLEU**

Dans le cadre d'un programme pédagogique *Jardinons vert de main* piloté par le SIEL*, l'association LABELBLEU a proposé un projet à l'ACM* des Mouettes de la commune de Frontignan en 9 séances, dont une restitution : inauguration du jardin du Lido et panneaux de sensibilisation réalisés par les enfants. Cette première expérience a permis de montrer, aux élus présents à la restitution, la pertinence d'un projet d'EEDD en pédagogie active, et

de donner envie au directeur de l'ACM* - et en même temps de l'ALAE* Marcel Pagnol - de poursuivre d'autres collaborations avec l'association, notamment pour les TAP de l'ALAE à la rentrée 2013. C'est donc suite à ce premier projet que l'association LABELBLEU a été sollicitée pour mener des ateliers ludiques et concrets pour les enfants de l'ALAE.

Mais pour LABELBLEU, l'animation de TAP* en atelier d'une heure de manière ponctuelle sans un projet partagé avec les animateurs d'ALAE et l'implication des enfants ne permet pas de s'inscrire dans une démarche d'animation en pédagogie active.

Après un premier échange initié par une commande de prestation de service, qui ne satisfaisait pas l'association LABELBLEU, une discussion a émergé avec le Directeur, également convaincu de la plus-value d'un projet co-construit avec les animateurs (implication, transmission d'un savoir faire, autonomie...).

L'idée a donc mûrie avec cet échange, et la seconde réponse de LABELBLEU proposait :

- moins d'ateliers animés en face à face par l'animatrice de l'association, et seulement pour les temps forts (recueil/immersion, préparation des restitutions...)
- des temps de formation des animateurs à la construction d'un projet pédagogique en EEDD sur les TAP

Le directeur a souhaité étendre l'offre de formation aux animateurs des autres ALAE de Frontignan (2 groupes scolaires), l'inscription restant non-obligatoire.

L'objectif de ce projet de formation-accompagnement est de pérenniser une démarche d'EEDD au sein de l'ALAE. Cette autonomie des animateurs s'obtient par 2 phases :

1. Formation, aux méthodes et outils de pédagogie active, liés à l'EEDD, leur permettant d'être force de proposition et relais dans l'élaboration d'un projet pédagogique et d'ateliers environnementaux, adaptés à l'ALAE ;
2. Accompagnement ponctuel des animateurs durant certains ateliers environnement, à des moments clés.

Ainsi, ces ateliers, menés en pédagogie active par les animateurs périscolaires, vont permettre aux enfants d'être acteurs de leurs savoirs, de s'approprier le cadre de l'ALAE, afin de s'y sentir bien, et en fin d'année valoriser les actions et projets qu'ils ont développés durant les ateliers.

Le projet est en cours et avance bien. Malgré tout, LABELBLEU déplore un manque de lisibilité sur le projet éducatif de l'ALAE, ainsi qu'un manque de connaissance du PEdT par défaut de communication.

Au final, ce projet a pu voir le jour grâce à la reconnaissance dont fait preuve l'association sur le territoire, la sensibilité des élus et des équipes ALAE et ALSH en matière d'environnement et de pédagogie active, et surtout par les moyens que s'est donné la municipalité.

Ainsi, on peut donc se questionner sur la possibilité de mener un tel projet sur un autre territoire. Différents points de vigilance ont ainsi été soulevés, en particulier le portage politique de la démarche par les collectivités (sensibilité environnementale, ouverture d'esprit sur des démarches pédagogiques innovantes...), la prise en charge financière par des partenaires (CNFPT*, DDJS* ...), la disponibilité et le turn-over des animateurs, et la reconnaissance des compétences des acteurs de l'EEDD du territoire en matière de montage de projet, de techniques et méthodes actives en pédagogie.

ATELIERS

→ Les ateliers se sont déroulés en parallèle sur une durée de 1h30.

1/ Construire des activités d'EEDD répondant au format de la réforme

animé par Janucz Trezpizur (Gée Aude) et Delphine Bruyère (ARE pb)

Les objectifs de cet atelier étaient :

- Amener les participants à échanger sur les différents éléments de construction d'une animation d'éducation à l'environnement, dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires
- Produire des repères sous forme de conseils, d'astuces et de points de vigilance pour la construction et/ou la mise en œuvre d'une animation d'éducation à l'environnement dans le cadre de la réforme

Il s'agissait concrètement de construire une fiche repère. Vous pouvez consulter ce que les participants ont notés en petit groupe, dans un tableau fourni, en cliquant [ici](#).



2/ Enjeux de la formation des animateurs périscolaires

animé par Jean-Pierre Vigouroux (Les écologistes de l'Euzière) et Sandrine Cendrier (Réel 48)

Lors de cet atelier, les participants ont abordé différents enjeux de la formation des animateurs périscolaires à partir de leurs questionnements et de certains projets en cours, afin de cibler des idées de formation à mettre en place, et mettre en avant les problématiques inhérentes à leur mise en œuvre.



Les principaux freins ainsi identifiés sont :

- disponibilité et turn-over des animateurs périscolaires
- multiplicité des contextes d'intervention et des attentes en fonction des différents types d'animateurs et encadrants (garderie, ALAE, animateurs extérieurs...)
- financements (CNFPT* pour les collectivités, OPCA* pour les associations, DR/DDJS*, fonds propres...)

La teneur de ces échanges est rassemblé sous la forme d'une *carte heuristique* que vous pouvez consulter en cliquant [ici](#). Appelée également *carte mentale*, cette prise de note en groupe permet d'organiser sous forme graphique la transmission des informations entre les personnes. Au centre de la feuille, il y a le thème principal et autour plusieurs branches représentant différents sujets abordés. Il suffit alors de cliquer dessus pour les développer et faire apparaître les idées se rapportant au thème abordé.

3/ Démarche d'un territoire pour mettre en place un PEdT

animé par Sylvain Drouès (Tram'66)

L'idée de cet atelier était de favoriser les échanges sur les enjeux de la concertation dans la mise en œuvre de la réforme sur un territoire, et plus précisément dans l'élaboration d'un PEdT. Muni de post-it, de laine, de *patafix*, de ciseaux et de feutres, les participants étaient devant une grande feuille blanche, qui attendait de recevoir le fruit de leurs échanges.



1/ La première étape consistait à faire un panorama des acteurs liés au PEdT, en répondant à la question " Qui ? " sur les post-it bleu.

2/ Ensuite, il fallait répondre à la question " Quoi ? " sur les post-it rose, afin de définir les actions à mener.

La laine permettait de visualiser les liens entre chaque acteurs et leur implication dans les actions à mener, selon chaque étape (diagnostic, budget...).

3/ A partir de là, les post-it vert permettaient de répondre à la question " Comment ? ", ce qui faisait aborder les outils à utiliser et la méthode à mettre en place, ainsi que les choix et alternatives qui s'offrent aux acteurs dans la mise en œuvre de la réforme et d'un PEdT.

L'atelier a suscité de nombreux échanges. En définitive, il fut convenu que c'est bien la collectivité qui impulse et donne la nature du PEdT. Il a également été relevé l'importance et la nécessité d'une reconnaissance mutuelle des compétences et des champs d'interventions des acteurs, qui dans le cadre du PEdT vont, de fait, être amenés à travailler ensemble et en complémentarité. Pour faciliter cette reconnaissance, il reste donc un travail à réaliser. Dans un premier temps, cela consiste à permettre l'inter-connaissance des acteurs impliqués, par des temps de rencontres et d'échanges... ce que ce type de journée permet !

LEXIQUE

ACM	Accueil Collectif de Mineurs	DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ALAÉ	Accueil de Loisir Annexe à l'École	DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	EEDD	Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
CEL	Contrat Éducatif Local	OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	PEdT	Projet Éducatif de Territoire
CNFPT	Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale	SIEL	Syndicat mixte de Étangs Littoraux
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale	TAP	Temps d'Activités Périscolaires